

obligé de le signaler à Votre Honneur. Si la chose doit être autorisée désormais, Votre Honneur devrait nous le signaler.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je remercie les députés de leurs contributions savantes et utiles au débat depuis environ une heure. Tous ceux qui ont pris la parole ont souligné la grande importance de la question. La décision que la présidence doit prendre est, bien entendu, importante.

Les députés l'auront peut-être deviné, la question est à l'étude depuis quelques jours; de ce fait, la présidence en est arrivée au moins à une conclusion temporaire, savoir que la motion du député d'Athabasca devrait être inscrite là où on l'a placée au *Feuilleton*, c'est-à-dire sous les motions.

Je crains de ne pas être de l'avis du député d'Edmonton-Ouest quand il dit qu'en soulevant la question sous forme de rappel au Règlement, on critique la présidence. Je ne suis pas d'accord. Si la motion avait été inscrite aux avis de motion, je suppose que l'honorable et érudit député de Peace River aurait invoqué le Règlement et tenté de faire inscrire la motion là où elle est actuellement placée. Je dirais que l'intervention du président du Conseil privé est tout à fait acceptable, car je m'attendais qu'il soulève ces points et que la présidence soit ainsi forcée de pousser son étude plus loin.

Les deux seuls précédents qu'on ait cités au cours du débat remontent à 1932 et 1947. Il est intéressant de noter que, dans les deux cas, un député qui n'était pas président du comité en cause fut autorisé à présenter une motion semblable à celle qui est maintenant inscrite au nom du député d'Athabasca. Faute de précédent dans le sens contraire, la présidence a jugé qu'on devrait accorder à la motion la préséance qu'on lui a donnée au *Feuilleton*. J'ai compris que la présidence devrait étudier la question sérieusement dans les prochaines 24 heures, afin de pouvoir rendre une décision lucide, logique et compréhensive, car d'une certaine façon nous créerons un précédent, les deux déjà cités par le président du Conseil privé n'ayant pas comporté une discussion sur la procédure; aussi ne lient-ils pas vraiment la présidence.

La décision vers laquelle penche à présent la présidence est évidente. La motion du député d'Athabasca ayant été placée là où elle est après mûre considération, j'estime qu'on devrait maintenir cette décision. Je ne préjugerai cependant point de la question. Si les députés y consentent, j'y réfléchirai encore et prendrai d'ici 24 heures une décision qui, je l'espère, obtiendra l'agrément de la Chambre.

Il y a une difficulté cependant. Si une décision était prise demain et était, par chance, favorable au député d'Athabasca, il serait appelé à intervenir dans le débat—ce qui provoquerait peut-être d'autres interventions—en contradiction avec l'accord maintenant intervenu d'après lequel demain sera un jour réservé à l'opposition. A mon sens, la motion du député n'est pas un sujet à débattre lors d'un jour réservé à l'opposition mais plutôt, dans un certain sens, lors d'un jour réservé à un comité. Les représentants des partis devraient peut-être alors en discuter entre eux afin de voir au cas où une décision serait prise en faveur du député, si on ne pourrait reporter à un autre jour le débat sur la motion, afin de permettre à la Chambre de se consacrer entièrement à la motion inscrite en ce moment au *Feuilleton* au nom du député de Mackenzie. Ceci dit, avec la permission des députés, je remettrai ma décision à demain.

• (3.10 p.m.)

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On manifesterà, j'en suis persuadé, l'empressement habituel à collaborer avec le président du Conseil privé pour déterminer le moment approprié où Votre Honneur pourrait rendre sa décision.

**L'hon. M. Macdonald:** Je vois que vous apprenez.

**M. Baldwin:** Je vous demande pardon?

**L'hon. M. Macdonald:** J'ai dit: je vois que vous apprenez.

### LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

BILL RELATIF AUX RENSEIGNEMENTS À FOURNIR, AUX PRÊTS ET PLACEMENTS, AUX TRANSFERTS D' ACTIONS, ETC.

**L'hon. Donald S. Macdonald** (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-179, concernant les compagnies de placement.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)